

# VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB

DC N°12.390

## DECISION

*Concernant la fixation des tarifs d'entrées  
à la Patinoire de ROYAN*

= ° = ° = ° =

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°11.1712 en date du 29 septembre 2011 rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

## D E C I D E

- de fixer les tarifs d'entrées à la Patinoire de ROYAN, comme suit :

### Achat individuel

- enfants de -5 ans	Gratuit
- enfants de 5 à 16 ans	3,00 €
- personne de +16 ans	4,00 €

### Achat groupé (minimum 10)

- enfants de 5 à 16 ans	20,00 € (le carnet de 10 entrées)
- personne de +16 ans	30,00 € (le carnet de 10 entrées)

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70632 – fonction 4145 sur le Budget Communal.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 19 novembre 2012

Fait à ROYAN, le 16 novembre 2012  
Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD